



AG2R LA MONDIALE

Gestion d'actifs

Code de Transparence pour les fonds ISR ouverts au public

Fonds de fonds

Version du 31/03/2020



Table des matières

1.	Liste des fonds concernés par ce Code de transparence	3
2.	Données générales sur la société de gestion	3
3.	Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de transparence	6
4.	Processus de gestion.....	8
5.	Contrôles ESG	9
6.	Mesures d'impact et reporting ESG.....	10



1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

Nom du Fonds	Stratégie dominante complémentaire	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fond	Encours du fonds au 31/12/19	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
ALM Sélection ISR	Best-in-class	Actions Zone Euro	Armement Tabac Charbon	81 M€	–	Site internet
ALM Solidaire ISR	Best-in-class	Multi actifs	Armement Tabac Charbon	5 M€	Label ISR	Site internet
ALM Actions Monde ISR	Best-in-class	Actions internationales	Armement Tabac Charbon	79 M€	–	Site internet

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est la société de gestion d'AG2R LA MONDIALE. Son siège social est situé au 155 rue de Bercy, 75012 Paris.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS (www.ag2rlamondiale-ga.fr).



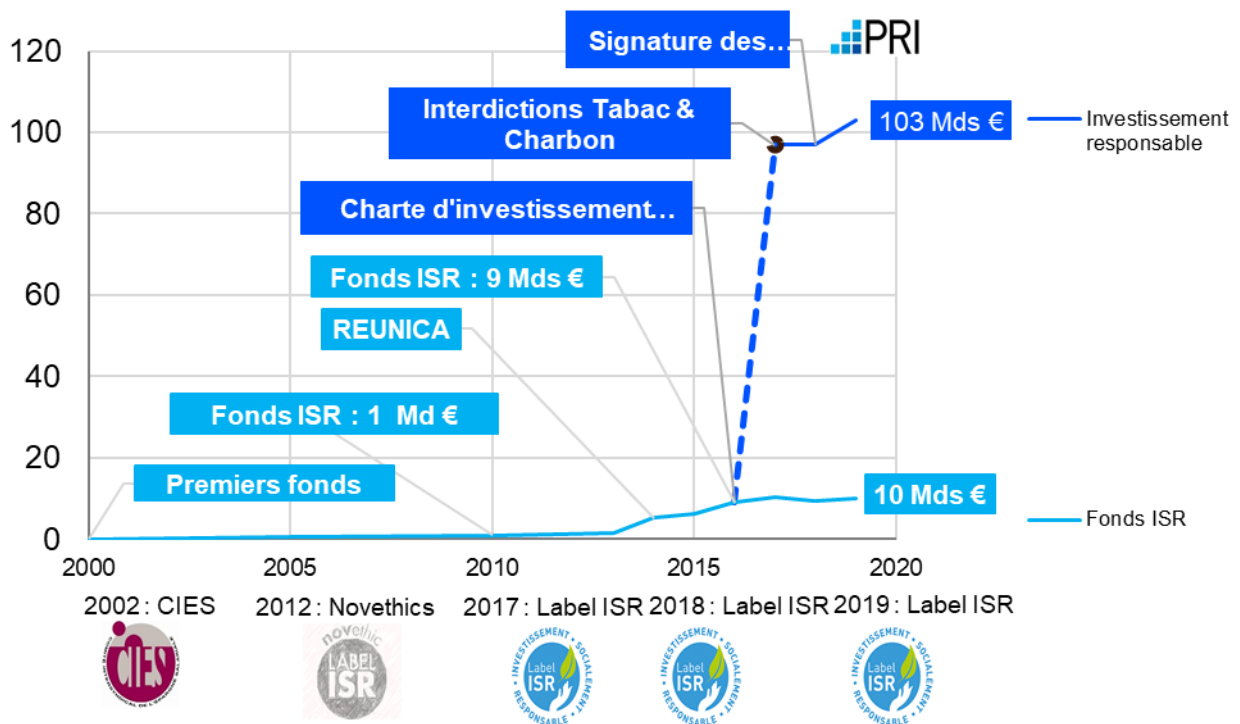
2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Dans le cadre de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) et de la politique d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE, sa société de gestion d'actifs prend pleinement en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les investissements.

Le Groupe a créé ses premiers fonds ISR en 2000 et a construit progressivement une expérience robuste en développant sa méthodologie de sélection des meilleurs émetteurs de chaque secteur (dite *Best-in-class*), créant au fil du temps les fonds composant sa gamme actuelle ISR et développant ses encours. Certains fonds ont obtenu les labels de Novethic dès 2012 et d'autres le Label ISR soutenu par les pouvoirs publics dès 2017, 2018 et 2019.

Au-delà de sa gamme ISR, la société de gestion applique une démarche d'investissement responsable à ses autres fonds et mandats, conformément à ses Principes et Objectifs d'investissement responsable, à sa politique d'engagement actionnarial et à ses exclusions sectorielles (armes, tabac, charbon)

Investissement responsable : actifs gérés (Mds €)



Cette démarche est détaillée dans le rapport d'Investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs (<http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nous-connaître/publications--actualites.html>).



2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Cette démarche est formalisée dans :

- les Principes et objectifs d'investissement responsable du Groupe ;
- le rapport rédigé en application de l'article 173-VI de la Loi de Transition Energétique ;
- la politique d'engagement actionnarial (vote et dialogue).

Ces trois documents sont accessibles sur le site internet de la société de gestion : <https://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nous-connaître/publications.html>

2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est convaincue de l'apport positif de l'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) à la construction de portefeuilles financièrement performants sur le moyen terme, par l'identification d'opportunités d'investissement et la détection de risques.

Pour les fonds gérés par AG2R LA MONDIALE la politique, les pratiques et les résultats des entreprises sur les enjeux environnementaux sociaux et de gouvernance sont étudiés selon leur importance pour le secteur auquel ils appartiennent. Sont pris en compte aussi bien les documents publiés par les entreprises que les controverses diffusées par des ONG ou des médias.

La vulnérabilité ou à contrario le positionnement avantageux des entreprises vis à vis de la transition énergétique sont plus spécifiquement étudiés à l'aide des données fournies par Carbone 4 Finance. Des indicateurs mesurant la performance des fonds sont donnés dans le Rapport 173 des fonds disponibles (pour les fonds y étant soumis). Ils sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : <http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nos-fonds.html>

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

5 équipes et un comité sont impliqués dans l'activité d'investissement responsable :

- Analyse ISR
- Gestion Action
- Gestion Taux
- Multigestion
- Conformité et contrôle Interne

Un Comité d'Investissement Responsable (composé de représentants des équipes listées ci-dessus) se réunit mensuellement.



2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS dispose d'une équipe ISR composée de 4 gérants ISR et 3 analystes ESG évaluant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les analystes s'appuient notamment sur les travaux d'agences spécialisées.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est une filiale à 100% d'AG2R LA MONDIALE et ses engagements découlent de ceux pris par le Groupe.

Le Groupe est signataire du Pacte Mondial (Global Compact) depuis 2003 et son Directeur général, André Renaudin, est Président du Global Compact France.

AG2R LA MONDIALE a adhéré aux Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2018 et signé sa déclaration d'engagement pour une transition juste sur le changement climatique. Sur ce même sujet, le Groupe est membre et sponsor du Groupe de travail de l'ORSE sur la transition juste.

Il assure la présidence de la commission permanente Evénements du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), est membre du Comité technique Investissement responsable de l'Association Française de Gestion financière et co-pilote du Groupe de travail ESG-Climat de la Fédération Française de l'Assurance (FFA).

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

L'encours total des actifs ISR de la société de gestion est de 10,2 milliards d'euros au 31/12/19.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Les encours ISR représentent 42% des encours de la société de gestion au 31/12/19.

2.10. Quels sont les fonds ISR, ouverts au public, gérés par la société de gestion ?

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS propose 7 fonds ISR ouverts au public dont 1 Sicav :

- 4 fonds actions :
 - ALM ACTIONS ZONE EURO ISR
 - ALM ACTIONS EUROPE ISR
 - ALM ACTIONS MONDE ISR
 - ALM SELECTION ISR
- 2 fonds obligataires :
 - ALM CREDIT EURO ISR
 - ALM OBLIG EURO ISR
- 1 fonds multi actifs :
 - ALM SOLIDAIRE ISR



3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

Les fonds de fonds ISR d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS sont investis dans des fonds sélectionnés pour la pertinence et la qualité de la démarche d'investissement responsable. Ces qualités sont vérifiées :

- soit en sélectionnant des fonds ayant obtenu le Label ISR,
- soit par une évaluation des fonds par l'équipe d'analyse ESG.

Le processus de sélection passe en particulier par l'examen des exclusions d'investissement dans les armes interdites par les conventions signées par la France (Ottawa, Oslo, Armes biologiques ou à toxines et armes chimiques), le charbon et le tabac et de leur cohérence avec celles d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS. Les fonds investis en actions sont également évalués sur l'exercice des droits de vote en assemblée générale.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Moyens internes

La société de gestion s'appuie sur l'équipe de multigestion (4 personnes) et de l'équipe d'analyse ESG (3 personnes) de la Direction des investissements et du financement du Groupe AG2R LA MONDIALE. Celle-ci a pour mission d'évaluer la cohérence des politiques d'exclusion des fonds et leur labélisation. L'équipe d'analyse ESG évalue la pertinence et la qualité de la démarche ISR des fonds non-labélisés.

Moyens externes

L'équipe de multigestion utilise les bases de données externes dont MorningStar pour constituer son univers de sélection initial.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les critères ESG pris en compte dans le choix des fonds sont :

- La mise en place d'une politique d'investissement restrictive sur le charbon
- L'exclusion des investissements dans le secteur du tabac
- L'exclusion des investissements dans les entreprises impliquées dans la production et le stockage d'armes interdites par les conventions signées par la France
- L'exercice des droits de vote en assemblée générale
- Une démarche d'investissement responsable sérieuse étayée par un processus de sélection robuste (ayant reçu le Label ISR ou jugée satisfaisante par l'équipe d'analyse ESG)



3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les fonds sont choisis, notamment, pour la mise en place d'une politique d'investissement restrictive sur la production d'électricité à partir de charbon.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Les fonds présents dans le portefeuille doivent obtenir une note satisfaisante lors de l'évaluation des politiques d'Investissement responsable (armes, tabac, charbon et vote) et répondre à une des 2 conditions ci-dessous :

- avoir obtenu le Label ISR
- satisfaire au critère d'éligibilité ISR des fonds

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'évaluation est révisée une fois par an ou lorsqu'un changement substantiel survient, comme la perte du Label ISR. Les fonds sélectionnés disposent de leur propre politique de controverses.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Seuls les fonds répondant aux critères précisés au 3.5 peuvent figurer dans le portefeuille.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les fonds sont choisis, notamment, pour la mise en place d'une politique d'investissement restrictive sur la production d'électricité à partir de charbon et la commercialisation de charbon.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG ?

Seuls les fonds répondant aux critères précisés au 3.5 peuvent figurer dans le portefeuille.



4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le processus a évolué au 3^{ème} trimestre 2019 pour prendre en compte systématiquement les exclusions d'activités controversées.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le fonds ALM Solidaire ISR Investit 5 à 10% de son encours en titres solidaires.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Aucun fond ISR ne pratique le prêt / emprunt de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Aucun fonds de fonds action et multi-actifs ISR n'utilisent d'instruments dérivés.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Oui, les deux fonds concernés par ce code investissent essentiellement dans des OPC.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Afin d'assurer des contrôles de second niveau en toute autonomie, le RCCI (Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne) d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est rattaché hiérarchiquement au Président du Directoire et n'a aucune mission de production. Il dispose d'une équipe de 3 personnes dédiées au contrôle de second niveau et peut s'appuyer sur l'expertise d'une fonction de contrôle des risques financiers composée de 2 personnes.

Le RCCI s'assure du respect permanent des ratios financiers et des critères ESG à l'aide de l'outil Gaïa centralisant les inventaires et les ordres passés par les gérants en temps réel. Cet outil permet de paramétrer des contrôles automatisés et des alertes bloquantes testés à chaque passage d'ordre. Ainsi, les ordres concernant des titres/OPC interdits/non éligibles ne pourront pas être exécutés ou des alertes non bloquantes seront générées à destination du gérant en temps réel. Le respect des critères ESG est systématiquement contrôlé par le RCCI et son équipe une fois par semaine. En cas de dépassement, le gérant et son responsable hiérarchique sont immédiatement informés et ils doivent régulariser l'anomalie dans les jours qui suivent. En cas de dépassement long, le sujet est analysé et arbitré lors d'un comité des risques ayant lieu tous les 2 mois.



Le respect des contraintes de gestion, notamment par rapport aux contraintes ESG, est un critère entrant en compte dans la rémunération variable des gérants.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG du fonds est évaluée par la notation des fonds sur les points suivants :

- L'obtention du label ISR
- La note ESG du fonds

Ces indicateurs sont communiqués dans le reporting ISR trimestriel mis à la disposition des investisseurs sur le site internet d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS à l'adresse suivante : www.ag2rlamondiale-ga.fr au sein de la rubrique « Notre Offre ».

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

- % de l'encours investi dans des fonds excluant les investissements dans le secteur du tabac
- % de l'encours investi dans des fonds ayant mis en place d'un politique de restriction des investissements dans les entreprises produisant de l'électricité à partir du charbon ou en commercialisant
- % de l'encours investi dans des fonds ayant mis en place l'exclusion des investissements dans les entreprises commercialisant ou stockant des armes interdites par les conventions signées par la France (mines antipersonnel, bombes à sous munitions, armes chimiques, armes biologiques)
- % de l'encours investi dans des fonds disposant d'une politique de vote active/ % investi dans des fonds action

Ces indicateurs sont communiqués dans le reporting ISR trimestriel mis à la disposition des investisseurs sur le site internet d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS à l'adresse suivante : www.ag2rlamondiale-ga.fr au sein de la rubrique « Notre Offre ».



6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Support d'information	Contenu	Mode de diffusion	Fréquence de mise à jour
Inventaire des lignes en portefeuille	Liste des titres en portefeuille et % de l'actif	http://www.ag2ramondiale-ga.fr/home/nos-fonds.html	Annuel
Reporting ISR trimestriel	Evaluation ESG du portefeuille (6.1) et indicateurs d'impact (6.2)	http://www.ag2ramondiale-ga.fr/home/nos-fonds.html	Trimestriel
Prospectus	Description des fonds	http://www.ag2ramondiale-ga.fr/home/nos-fonds.html	Lors d'un changement
DICI	Informations clés sur le fonds	http://www.ag2ramondiale-ga.fr/home/nos-fonds.html	Lors d'un changement
Rapports annuel	Rapports sur l'exercice antérieur	http://www.ag2ramondiale-ga.fr/home/nos-fonds.html	Annuel
Rapport mensuel	Rapport sur le mois antérieur	http://www.ag2ramondiale-ga.fr/home/nos-fonds.html	Mensuel
Page ISR de la société ou du fonds	Informations sur le filtre ISR, l'outil d'analyse et l'équipe	https://www.ag2ramondiale-ga.fr/home/nos-expertises/investissement-responsable.html	Lors d'un changement
Politique de vote	Conditions dans lesquelles sont exercés les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC (OPCVM et FIA)	https://www.ag2ramondiale-ga.fr/home/nous-connaître/publications.html	Annuel
Politique de responsabilité sociale de l'entreprise	Rapport de responsabilité sociale du Groupe	https://www.ag2ramondiale.fr/groupe/nous-connaître/rapport-d-activite-et-de-responsabilite-societale	Annuel
Principes et objectifs d'investissement responsable	Cadre général de la politique d'investisseur responsable du Groupe	https://www.ag2ramondiale-ga.fr/home/nous-connaître/publications.html	Lors d'un changement

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Les fonds de fonds ne détiennent pas de droits de vote en assemblée générale mais l'exercice des droits de vote est un critère important dans le choix des fonds, tout comme l'engagement des gérants à faire progresser les entreprises.

Un dialogue est également mené par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS avec les sociétés de gestion pour les fonds présentant des faiblesses afin de les faire progresser dans certains domaines.



Avertissement

Ce document original est la propriété d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, membre d'AG2R LA MONDIALE. Il ne peut être reproduit, communiqué, cédé ou publié, en totalité ou en partie sans l'autorisation d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

Toute utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit, est passible de sanction(s). L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable.

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information et n'a pas pour but de fournir des recommandations d'investissement.

En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base de ce document.

Il est rappelé que la consultation des DICI est obligatoire avant toute décision d'investissement ou de désinvestissement dans un fonds. Les DICI sont disponibles sans frais auprès d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital n'est pas garanti.

La réponse aux questions du Code de transparence relève de l'unique responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.